



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 14 décembre 2020

Sainte-Croix, le 7 décembre 2020 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. COMMISSION DE NATURALISATION	2
3. CALENDRIER 2021 DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION DE GESTION	2
4. RECEPTION DES NOUVEAUX CITOYENS	2
5. VISITES AUX NONAGENAIRES ET AUX CENTENAIRES DE 2021	2
6. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES GUICHETS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	2
7. NOUVELLE SALLE DE GYM DE LA GARE	3
8. TRAVAUX A LA SALLE DE GYM DE L'AUBERSON	3
9. TRAVAUX DE REVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL	3
10. SWISSCOM - TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE.....	3
11. GESTION DES INCIVILITES SUR LE BALCON DU JURA	3
12. ANNULATION DU MARCHE DES TERROIRS SANS FRONTIERE EN 2021.....	3
13. ACTIVATION DE 34 ANTENNES 5G DANS LE NORD VAUDOIS	3
14. MUSEE UNIQUE	4
15. REPONSES A M. STEPHANE MERMOD – RADAR PEDAGOGIQUE.....	4
16. DELAI DE REPONSE AUX DEUX MOTIONS D'UN CONGE PATERNITE	5
17. REPONSE A L'INTERVENTION DE M. JEAN-MICHEL BOLENS	5
18. REPONSE A LA QUESTION DE M. P.-A. GERBER	5

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Mathilde André, en qualité d'adjointe à la Bourse communale, avec effet au 1^{er} mars 2021.

Nous souhaitons plein succès à la collaboratrice citée ci-avant dans ses nouvelles fonctions.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

- M. Joël Munafo pour 20 ans de service; Mme Joëlle Jeannin et M. Alain Guicherd pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

2. Commission de naturalisation

L'UDC a présenté la candidature de Mme Noémie Augsburgers, en remplacement de M. Bernhard Klaus et le PS celle de M. Claude Michaud, en remplacement de Mme Catherine Imhof, démissionnaires de la Commission de naturalisation. Cette dernière se compose pour la fin de la législature 2016-2021 de : MM. Cédric Roten, Président de la commission et Olivier Guignard, représentants de la Municipalité, MM. Claude Michaud et Eric Jutzet pour le PS, Mme Elena Court et M. Olivier Favre pour le PLR, Mme Noémie Augsburgers pour l'UDC, représentants du Conseil communal.

3. Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Pour autant que la situation sanitaire le permette, les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2021 sont prévues les lundis 22 mars, 21 juin, 11 octobre et 13 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2020 a été fixée du 3 au 7 mai 2021.

4. Réception des nouveaux citoyens

En raison de la situation sanitaire actuelle, la réception des nouveaux citoyens ne peut pas avoir lieu sous sa forme habituelle. Elle est reportée courant 2^{ème} trimestre 2021. Un courrier sera envoyé aux nouveaux citoyens pour les informer du report de la cérémonie, accompagné du carnet de bons "Bienvenue chez vous" proposant différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région.

5. Visites aux nonagénaires et aux centenaires de 2021

En 2021, 19 citoyennes et citoyens fêteront leur 90^e anniversaire. Ils recevront la visite d'une délégation municipale courant 2021, dans le cas où la situation sanitaire le permet, qui se chargera d'apporter les vœux au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que les fleurs et les cadeaux habituels. Les personnes atteignant l'âge de 100 ans, 3 citoyennes, recevront également, le jour de leur anniversaire, la visite des autorités, celle de la préfecture ainsi qu'un présent. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 104 ans.

6. Modification des horaires d'ouverture des guichets de l'Administration communale

Les horaires d'ouverture des guichets de l'Administration communale sont inchangés depuis 2002. La Municipalité ayant décidé d'instaurer l'horaire variable pour les collaborateurs administratifs, les horaires ont été adaptés en conséquence. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les horaires d'ouverture seront les suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30. Cette tranche horaire est courante dans beaucoup d'administrations communales et cantonales.

7. Nouvelle salle de gym de la Gare

Comme mentionné dans le planning prévisionnel du préavis municipal n° 20-08, la mise à l'enquête publique du bâtiment est en cours. La publication est ouverte du 21 novembre au 20 décembre 2020.

8. Travaux à la salle de gym de L'Auberson

L'installation de la nouvelle cuisine est terminée, cette dernière sera fonctionnelle dès début janvier 2021. Les locations seront possibles dès que les conditions sanitaires le permettront. Les travaux de rénovation de toiture ainsi que la réfection des façades sont prévus pour l'été prochain.

9. Travaux de révision du Plan d'Affectation communal

Les travaux d'étude de la révision avancent d'un bon pas. Une délégation de la commission d'Urbanisme a pu prendre part aux séances du groupe de travail. Le dossier est actuellement en main de la Municipalité pour analyse et définir les directions à prendre afin de le finaliser pour examen préalable auprès des services cantonaux.

10. Swisscom - travaux d'extension du réseau fibre optique

Swisscom va procéder d'ici à fin 2021 à des travaux d'extension du réseau fibre optique sur une partie de la Commune, soit directement jusqu'au logement (Fibre to the Home FTTH) ou à 200 mètres des immeubles (Fibre to the Street FTTS). Les propriétaires/locataires d'immeubles, comme les entreprises pourront bénéficier d'une bande passante suffisante allant de 80 à 1'000 Mbit/s.

11. Gestion des incivilités sur le Balcon du Jura

Dans le contexte du Covid, la Municipalité a constaté une augmentation des rassemblements spontanés dans les espaces publics. Ce phénomène, qu'a renforcé encore les températures clémentes de cette fin d'année, s'est accompagné d'un accroissement des incivilités (littering, déprédations).

Immédiatement, des mesures s'appuyant sur la sécurité publique ASP, la gendarmerie, une entreprise de sécurité privée ainsi que la travailleuse sociale de proximité ont été mises en place afin de répondre à cette problématique. Une commission sécurité/prévention sous la présidence du syndic et des municipaux concernés réunissant l'ASP, la gendarmerie, la TSP, les écoles et les chefs de service concernés a été mise sur pied afin de faire un état des lieux de la situation, de coordonner et d'échanger sur les actions menées par les différents intervenants tant au niveau, judiciaire, scolaire et social.

La sécurité publique (ASP) va poursuivre ses actions et renforcer ses contrôles dans les zones sensibles, en collaboration avec la Gendarmerie dont les contrôles de police ont été renforcés. La Travailluse sociale de proximité va intensifier le dialogue avec les jeunes et autres publics présents sur le terrain ainsi qu'avec les partenaires concernés afin de les sensibiliser au respect des règles de comportement.

12. Annulation du Marché des Terroirs sans frontière en 2021

D'un commun accord avec la Commune des Fourgs, la Marché des Terroirs 2021 a été annulé. Les conditions imposées actuellement par les gouvernements des deux pays ne permettent pas l'organisation de rencontres pour préparer sereinement la manifestation.

13. Activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois

La Municipalité a pris connaissance en consultant la base de données de l'OFCOM de l'activation de 34 antennes 5G dans le Nord Vaudois, dont une sur le territoire de la commune à l'emplacement La Broutire. (<https://cutt.ly/zhW08kt>)

Ces modifications ont été apportées par les opérateurs dans le cadre de leurs prérogatives en allouant une partie de la puissance autorisée, jusqu'alors utilisée pour d'autres technologies.

La Municipalité regrette, que pour un sujet si controversé, les opérateurs n'informent pas les autorités locales (communale et cantonale) et ne communiquent pas sur ces modifications. La Municipalité va solliciter des explications aux opérateurs concernés et leur demander de nous tenir informés pour toutes nouvelles modifications à venir.

14. Musée unique

Dans sa séance du 5 octobre 2020 et suite au retour positif de la synthèse CAMAC, la Municipalité a délivré le permis de construire pour la rénovation et transformation du musée ainsi que la création de places de parc. Une opposition a été levée. La fin du délai de recours étant fixée au 16 novembre 2020 et n'ayant, à ce jour, pas reçu de correspondance de la CDAP, nous pouvons considérer que le permis de construire est rentré en force.

La transformation du CIMA ne devrait pas durer plus d'une année. C'est le temps estimé pour doter chacune des trois collections – plus de 10'000 pièces au total, souvent uniques – de son propre étage. Pendant la période des travaux, le Musée Baud et le MAS continueront leur exploitation et assureront la vitrine de ce savoir-faire régional qui sera peut-être d'ici là entré au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ensemble du projet est devisé à 9,86 millions de francs. Grâce à l'apport de 3,5 millions de la Loterie Romande au début de l'année, le budget est aujourd'hui couvert à 72,5%. Des demandes sont en cours pour un soutien financier, y compris auprès du Canton.

15. Réponses à M. Stéphane Mermod – radar pédagogique

a) Combien de radars pédagogiques la commune possède-t-elle ?

Deux.

b) Combien d'emplacements peuvent accueillir un tel dispositif ?

Les supports peuvent se fixer sur les candélabres ou d'autres supports en bordure de chaussée. Par contre, ils ne seront pas installés à proximité d'un passage piéton ou tout autre endroit pouvant détourner l'attention d'un conducteur. Il sera installé sur un tronçon rectiligne.

c) Quel est le statut du radar installé Rue de l'Industrie 19, en particulier quelle est sa légalité, et cas échéant quelles sont les intentions de la Municipalité à son propos ?

Le radar en question a été installé par une entreprise locale dans le but de faire un test de fonctionnalité. A la demande de la Municipalité, il a été demandé de l'arrêter et l'entrepreneur a été informé par la Municipalité qu'avant d'installer ce genre d'appareil il devait en formuler une demande motivée.

d) Quels sont les critères pour répartir les radars actuellement ?

Les critères sont les suivants, prévention routière aux abords des écoles, aux abords des lieux fréquentés par les piétons (piscine), endroits rectilignes laissant la possibilité de rouler à une vitesse supérieure à celle autorisée.

e) Quel est le coût d'un appareil ?

Prix de base : CHF 4'310.70. A cela peuvent s'ajouter des applications tels que cela a été fait pour l'un des deux appareils. Par exemple la récolte de données en bidirectionnel, pour un montant de CHF 690.-.

f) Quel sont les projets d'achat de nouveau appareils ? Quels sont les nouveaux emplacements envisagés ?

Actuellement il n'est pas prévu d'acheter de nouveaux appareils pour l'instant. En plus des emplacements cités dans le courrier de M. Stéphane MERMOD, certains habitants formulent une demande pour la pose à proximité de leur habitation. Une suite est donnée aux demandes si cela est possible sur le domaine public. Les données récoltées sont partagées uniquement avec la Municipalité.

16. Délai de réponse aux deux motions d'un congé paternité

La Municipalité a attendu le verdict des urnes du 27 septembre 2020, avant de prendre position et proposer une réponse aux deux motions déposées. Pour rappel, le peuple a accepté le projet prévoyant un congé de paternité indemnisé. Les pères pourront ainsi prendre un congé payé de deux semaines dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant. Ce congé entrera en vigueur au 1er janvier 2021. Des réponses seront apportées lors du prochain Conseil pour ces deux motions.

17. Réponse à l'intervention de M. Jean-Michel Bolens

Lors du dernier Conseil Communal, le conseiller Jean-Michel Bolens est intervenu sur la sécurité des passages pour piétons et plus particulièrement sur celui situé à l'Avenue de Neuchâtel en y relatant une scène dont il a été témoin.

En 1999, une consultante, Ingénieure en problèmes de sécurité routière, a établi un rapport sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Dans ce document, le passage pour piétons situé à l'Avenue de Neuchâtel a été étudié et des mesures ont été mentionnées afin de rendre ce passage plus sécuritaire. Ces aménagements ont été réalisés et sont à ce jour toujours en place.

En 2013 – 2014, en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA), le bureau technique communal a réalisé une analyse de l'entier des passages piétons de notre commune. Différents points font partie de l'examen comme les distances de visibilité, la signalisation verticale, la zone d'attente, l'éclairage, la proximité d'un arrêt de transports publics, etc... Le constat a permis d'identifier les passages pour piétons qui ne répondaient pas aux normes et lois en vigueur et amener la suppression de ces derniers. Le passage situé à l'Avenue de Neuchâtel a été référencé comme conforme. Pour information, les distances minimums entre les deux arrêts de bus et le passage pour piétons sont correctes en rapport avec la législation.

Il est évident que pour garantir la sécurité des usagers traversant la chaussée, ces derniers doivent emprunter le passage sécurisé et que les bus s'arrêtent aux emplacements qui leur est dédiés. Une correspondance municipale sera adressée aux sociétés de transport concernées afin d'indiquer à leurs chauffeurs l'importance de s'arrêter aux bons emplacements qui sont matérialisés par un marquage au sol.

18. Réponse à la question de M. P.-A. Gerber

Pour rappel, le stationnement continu est autorisé au maximum 7 jours consécutifs selon l'article 19 de notre règlement de police. Il n'est pas évident de constater la durée d'un stationnement et si le véhicule a quitté son emplacement pendant quelques heures. Les véhicules sans plaques ne sont également pas facilement identifiables pour remonter au propriétaire. Deux mesures vont être mises en place soit un panneau indicateur à l'entrée du parking rappelant la durée maximum de stationnement ainsi que l'achat de 2 sabots qui seront posés sur les véhicules en infraction. Le propriétaire devra solliciter notre Assistant de Sécurité Publique pour récupérer son bien et régler l'amende. Nous espérons ainsi diminuer les véhicules ventouses sur ce parc.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Distribution :

Membres du Conseil communal
Municipalité
Chefs de Service et personnel communal